

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 18 février 2008

~~~~~  
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PROJET 2005-2008 DE LA VALLEE DE L'HERAULT -
PROGRAMMATION 2008

N° 0-1 du bordereau - Rapport page 4

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 février 2008, salle du Conseil de la Communauté de communes à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. ASENSI Raphaël - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. BELLOC Jean-Paul - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. SANCHEZ Norbert - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André - M. FORGUE Jean-Marie - M. ALVERGNE Régis - M. BERTOLINI Jean-Pierre
M. ASTIE Michel donne procuration à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. CABELLO Gérard - M. DEJEAN Maurice - M. DELFAU Gérard - M. GOMEZ René - M. LASSALVY Christian - M. MATEU Gabriel - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. RUIZ Jean-François - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie - M. PIERRUGUES Georges - M. SALASC Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu l'accord cadre du contrat départemental de projet 2005-2008 de la Vallée de l'Hérault signé entre le Conseil général de l'Hérault et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et définissant les objectifs à atteindre issus du diagnostic paratgé,

Vu la programmation 2008, fruit de la mise en commun des réflexions menées par les services du Département et de la Communauté de communes,

Vu le montant de la participation départementale pour l'année 2008 qui s'élève à 890 000 € tant en investissement qu'en fonctionnement, sur un montant de dépenses de 5 058 848 €,

Sur proposition de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- **d'approuver** la participation du Département à hauteur de 890 000 € (soit 18%) pour la programmation 2008 du contrat départemental de projet de la Vallée de l'Hérault, sur un montant global de dépenses de 5 058 848 €.
- **d'autoriser** le Président à signer cette programmation 2008 et tous les documents relatifs à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 2008-04 le 20 février 2008
Publication le 21 février 2008
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 21 février 2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET